

sur l'équateur géomagnétique. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a donc fait un travail utile en définissant les principes directeurs pour l'établissement de rampes de lancement de fusées-sondes, ce qui serait le premier exemple concret de coopération résultant du travail du Comité de l'espace extra-atmosphérique. Ma délégation estime qu'il y a là un facteur important de coopération possible entre les deux principales puissances spatiales dans des pays autres que le leur propre. Je n'entends pas sous-estimer les possibilités importantes qui existent déjà en matière de coopération bilatérale dans l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique. Par exemple, nous nous félicitons de l'accord des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique en matière de coopération dans l'utilisation de satellites pour l'établissement d'une carte magnétique de la terre et l'extension des observations météorologiques. Le Canada a une raison particulière de savoir qu'il peut y avoir une coopération fructueuse sur une base bilatérale. En effet, le satellite connu sous le nom d' "Alouette", qui a été construit entièrement au Canada et qui, en ce moment même, est utilisé à des expériences particulièrement intéressantes pour les savants canadiens dans l'espace extra-atmosphérique, a été lancé par une fusée américaine. Je mentionnerai en passant que tous les renseignements scientifiques que le Canada obtiendra par l' "Alouette" seront mis à la disposition de la communauté scientifique mondiale. Précédemment, les Etats-Unis et le Royaume-Uni avaient coopéré dans le lancement d'un satellite. Ce genre de coopération bilatérale devrait se poursuivre. Mais ce qu'il y a de nouveau dans le rôle du Comité des utilisations pacifiques, c'est qu'il encourage la coopération entre les deux principales

.../